

1623

PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN

OBJECTIF GLOBAL : PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN POUR REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM D'ICI 2015

Axe stratégique n°1 : Améliorer l'efficacité de l'intervention des acteurs.

LIGNES D'ACTION	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS
<p> Cadre institutionnel et réglementaire adapté</p>	<p> Le FECL est révisé de manière à répondre les besoins des collectivités locales</p> <p> Les communautés rurales ne sont pas noyées par les communes et les régions dans l'allocation des ressources de l'Etat</p> <p> Le budget des collectivités locales est pluriannuel</p>	<p> Réviser les textes régissant le Fonds d'Equipement des Collectivités Locales</p> <p> création d'un guichet de FECL dans le FECL et d'un guichet FDDR dans le FDD</p> <p> Adopter le cadre des dépenses à moyen terme comme instrument de planification du budget de l'Etat</p> <p> Fixer les critères d'allocation des ressources des FDD</p> <p> Généraliser l'appui budgétaire (ciblé ou non ciblé)</p> <p> Assouplir considérablement le cadre réglementaire et fiscal</p> <p> Mettre en place un système de relais entre les bailleurs dans un secteur et une zone données</p>	<p> Le décret réformant le FECL est signé et appliqué</p> <p> Les deux guichets FECL et FDDR sont créés</p> <p> Le CDMT est mis en œuvre</p> <p> Le FDDR et le FECL sont compatibles avec les plans locaux de développement</p> <p> Les critères d'allocation des ressources des Fonds de dotation sont fixés</p> <p> Tous les bailleurs de fonds adoptent l'appui budgétaire</p> <p> La fiscalité locale est assouplie</p> <p> Les tracasseries administratives en milieu sont éliminées</p> <p> Les bailleurs se relaient dans le financement des secteurs en milieu rural</p>
<p> Réorganisation des actions des bailleurs</p>	<p> Les multiplicité des procédures des bailleurs est éliminée</p> <p> Le développement des micro entreprises rurales est considérable</p> <p> Complémentarité des interventions des bailleurs de manière que les projets aient un horizon temporel de 2015</p>		

<p>Renforcement des ressources des communautés rurales</p>	<p>Augmentation considérable du FECR et des FDDR de manière à favoriser les communautés rurales</p>	<p>Mieux prendre en compte des besoins des communautés rurales dans le budget national</p>	<p>Le FECR occupe au moins 30% du FECL. Les communautés rurales bénéficient d'au moins 30% du FDD Chaque CR établit des relations fructueuses avec des partenaires extérieurs</p>
<p>Efficacité dans l'allocation des interventions en milieu rural</p>	<p>Accès par les communautés rurales aux opportunités de la coopération décentralisée</p> <p>Les ressources affectées aux zones rurales sont gérées de manières rigoureuses</p>	<p>Explorer tous les canaux de partenariat avec l'extérieur en mettant l'accent sur le NEPAD</p> <p>Renforcer la bonne gouvernance locale</p> <p>Les populations rurales (jeunes, femmes, handicapés) surtout participent à la gestion des ressources</p> <p>Instaurer un système de compétition dans l'allocation des ressources</p>	<p>Un observatoire des communautés rurales est mis en place</p> <p>Les populations sont majoritaires dans les comités de gestion villageois</p> <p>Les communautés rurales qui gèrent mieux sont plus favorisées dans l'allocation des ressources</p>

100
100

2

1

OBJECTIF GLOBAL : PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN POUR REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM D'ICI 2015

Axe stratégique n°2 : Renforcement à long terme des bases du développement rural

LIGNES D'ACTION	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS	COUTS
<p>Développement du transport rural</p>	<p>Le réseau routier rural est favorable à l'activité économique rurales</p>	<p>Mettre en place un vaste Projet National de Transport Routier Rural de manière à rendre visible le volet transport rural dans le PST 2</p>	<p>Le projet a permis le bitumage des pistes reliant les pôles d'attraction commerciaux et les centres ruraux de formation polyvalente</p>	
		<p>Assurer un développement harmonieux du réseau routier rural</p>	<p>Tous les villages sont au moins reliés de leur communautés rurales par des pistes de qualité</p>	
<p>Accélérer le processus de l'électrification rurale</p>	<p>Généralisation de l'électrification rurale à toutes les communautés rurales</p>	<p>Assurer une bonne conservation du réseau routier rural</p>	<p>chaque communauté rurale est reliée au pôle d'attraction qui lui est plus proche</p>	
		<p>Prémunir le PST 2</p> <p>Renforcer les moyens de l'ASER</p> <p>Renforcer les capacités techniques de la SENELEC</p>	<p>Plus de 20% du réseau routier rural est de qualité</p> <p>Le fonds routier est augmenté sensiblement et au moins 20% du fonds est affecté au volet transport rural</p> <p>le PST 2 est prolongé jusqu'en 2015</p> <p>la capacité financière de l'ASER est augmentée et bonne</p> <p>le taux de desserte des communautés rurales est de 100% en 2015</p>	

OBJECTIF GLOBAL : PROMOTION DU SECTEUR PRIVE EN MILIEU RURAL ET PERIURBAIN POUR REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM D'ICI 2015

Axe stratégique n°3 : Diversification des sources de revenus ruraux

6

LIGNES D'ACTION	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INDICATEURS	COUTS
<p>Renforcement des capacités des acteurs ruraux</p> <p>Promotion des activités génératrices de revenus en milieu rural</p>	<p>Bonne culture entrepreneuriale des acteurs ruraux</p> <p>Diversification des sources de revenus des acteurs ruraux surtout par le développement de l'artisanat et la prise en compte des activités de transformation de produits primaires et miniers</p>	<p>Former les acteurs ruraux en leadership, en management, en marketing, en techniques de négociation à partir des langues nationales</p> <p>Former les acteurs ruraux dans les métiers de transformation des produits primaires et miniers à partir des langues nationales</p> <p>Privilégier la formation dans les métiers de l'artisanat à partir des langues nationales</p> <p>Construire des centres ruraux de formation polyvalente équipés</p> <p>Mettre en place un programme national de développement des activités génératrices de revenus</p> <p>Mettre en place d'un fonds annuel de garantie pour le financement des activités génératrices de revenus d'au moins 10 milliards par an</p>	<p>7500 acteurs formés par an en langues nationales dans les domaines cités</p> <p>5 centres créés</p> <p>Le programme est mis en œuvre</p> <p>Au moins 90 000 responsables de ménages ruraux employés par an (dont 90% constitués de jeunes, de femmes et d'handicapés)</p> <p>Au moins, 5000 micro et petites entreprises rurales créées par an</p>	<p>10 milliards par an</p>

Plans d'actions de la stratégie de renforcement du rôle et de la place du secteur primaire en milieu rural

Plans du secteur agricole

Objetif stratégique n° 1 : Maîtrise de l'eau

Situation actuelle	objectifs	Contraintes	Actions à entreprendre	Responsables	Indicateurs	Investissements
<p>Insécurité alimentaire de 20 pour cent. Tendances négatives</p> <p>Plan de 3 périodes de durée réduite de 3 mois ;</p> <p>Faibles capacités de gestion dans le respect de l'espace ;</p> <p>Fort manque de terres arables ;</p> <p>Faible capacité d'un volume total milliards m³ ;</p> <p>Coût de 5000 à 8000 m³/s ;</p> <p>Coût de 1,5 à 7,50 m³/s pour 1 milliard de m³ en volume ;</p> <p>Coût de 52 millions m³ ;</p> <p>Aménagement de la Kayanga qui talus forstiers de 5 170 Km² ;</p> <p>Aménagement réserve de 50</p>	<p>-utilisation des eaux usées traitées dans les niayes ;</p> <p>-transfert des eaux vers les zones déficitaires ;</p> <p>-développement des bassins de rétention et des lacs artificiels ;</p> <p>-expérimentation et pérennisation de la pratique des pluies artificielles.</p>	<p>les ressources en eau sont marquées par une forte irrégularité spatiale et temporelle. En année sèche, les apports d'eau diminuent à moins de 30% de la moyenne.</p>	<p>-programme de gestion intégrée des eaux et des sols (PGIES) ;</p> <p>-le programme de Développement de la petite irrigation (PDDI) ;</p> <p>-études et réalisation des 4 barrages de Sébi-Ponty ;</p> <p>-renforcement du projet pilote pluies provoquées (PPPP) ;</p> <p>-créer des stations de traitement des eaux usées à hauteur des besoins en irrigation dans les Niayes ;</p> <p>-créer des canaux et des conduites d'eau à partir des eaux de surface vers les zones déficitaires.</p>	<p>-Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique ;</p> <p>-Banque Mondiale ;</p> <p>-MAH + Banque Mondiale ;</p> <p>-MAH + FAO + Belgique.</p>	<p>Niveau (%) des apports d'eau en saison sèche</p>	<p>Coût global estimé à 6 milliards de F CFA;</p>

diagramme						
Siège National avec un débit						
1100 m ³ avec un niveau de						
milliards de m ³						

1-2. Objectif stratégique n° 2 : Lutte contre la dégradation des terres et l'infertilité des sols

Situation actuelle	objectifs	Actions à entreprendre	Responsables	Indicateurs	Investissements
<ul style="list-style-type: none"> -61,85% des terres du pays sont dégradées soit 1 771 millions d'ha ; -30% de terres sont dégradées par l'érosion éolienne ; -77% de ces terres sont dégradées par l'érosion hydrique ; -90% de ces terres sont dégradées par l'excès de sel ; -1 035 ha/an sont dégradés par l'acidification ; -perte du couvert végétal au rythme de 59 000 ha/an. 	<ul style="list-style-type: none"> -restauration de la dégradation des terres ; -développement d'une politique de fertilisation des sols ; -lutte contre l'érosion éolienne et ses conséquences comme la formation des dunes et l'ensablement ; -lutte contre l'érosion pluviale et le ravinement ; -lutte contre l'excès de sel ; -lutte contre la monoculture arachidière dans le bassin 	<ul style="list-style-type: none"> -utiliser rationnellement les ressources naturelles ; -reconduire le programme de phosphatage de fonds ; -créer des brise-vents ; -restaurer le couvert végétal ; -utiliser rationnellement les ressources naturelles -créer des digues et barrages anti-sel partout où c'est nécessaire ; -diversifier les cultures dans le bassin arachidier pour éviter une monoculture appauvrissante ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Etat du Sénégal ; -Partenaires au développement ; -Associations 	<ul style="list-style-type: none"> -Diminution de 10%/an de la dégradation des terres ; -Rendre fertile 1 à 2 millions d'ha par an. 	<ul style="list-style-type: none"> A déterminer au cas par cas en fonction des priorités, ce qui semble difficile à réaliser pour l'instant car devant se faire de façon participative.

arachidier ; -lutte contre la dégradation du couvert végétal.	-restaurer le couvert végétal ; -maîtriser les feux de brousse ; -pratiquer les jachères.		
--	---	--	--

1-1-1 Objectif stratégique n°3 : Equipement agricole du monde rural

Ce plan d'action d'écoule d'une étude commanditée par le Ministère de l'Economie et des Finances en 2002 et réalisée par la Direction de la Planification sous le titre de :
Equipement agricole du monde rural et par quel système financier approprié

a) Besoins en équipements motorisés et de culture attelée par région

Les Directions Régionales de Développement Rural (DRDR) du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage ont fait un recensement pour les besoins en équipements pour la campagne 2001-2002 et les résultats obtenus par région sont exprimés dans le tableau ci-dessous.

Équipement	DK	TC	KK	FT	DB	SL	LG	KD	TH	ZG	Total par matériel
Équipement											
Équipement		200	200	50	20					200	670
Équipement										60	60

CV)						
Charrues à disques	20			3.300.000		66.000.000
Offset (14 et 26 disques)	60			2.323.000		139.380.000
Remorques	60			3.768.000		226.080.000
Bilanneuses	50			2.700.000		135.000.000
Épandeurs d'engrais	40			1.900.000		76.000.000
semoirs	60			1.700.000		162.000.000

Source : SISMAR / Direction de l'Agriculture

d) Equipements agricoles pour six années consécutives

d1) Scénario optimiste : Cumul des équipements à fournir sur six années consécutives

EQUIPEMENTS	1 ^{ER} Année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Charrue U C F	670	1340	2010	2680	3350	4.020
Mulchacteur arara	60	120	180	240	300	360
Charrue à boeuf	740	1480	2220	2960	3700	4.440
Charrue à cheval	1520	3040	4560	6080	7600	9.120
Charrue à âne	5625	11.250	16.875	22.500	283125	33.750
Disques de semis	4300	8600	12.900	17.200	21.500	25.800
Semoir super eco	25750	51.500	77.750	102.950	1283700	154.450
Semoir Occidentale	7560	15.120	22.680	30.240	37.800	45.360
Soulèveuse Arara	17360	34.720	52.080	69.440	86.800	104.160
Moine Arara 5 dents	60	120	180	240	300	360

Batteuses	8	16	24	32	40	48
Multicultureur (Houe) sine 9	21022	42044	63066	84088	105.110	126132
Tracteur buteur arara	2515	5030	7545	10606	12.575	15.090
Tracteur de bœufs	450	900	1350	1800	2250	2700
Tracteur à moteur	290	580	870	1160	1450	1740
Tracteur à moteur	70	150	210	280	350	420
Polyculteur	60	120	180	240	300	360
Polyculteur manuel	400	800	1200	1600	2000	2400
Tracteur 75 CV	6	12	18	24	30	36

Source : Direction de la Planification

Ces besoins cumulés pour six années consécutives à partir d'une année de base réelle peuvent subir des variations dans les quantités suivant les besoins fournis par l'enquête de terrain c'est à dire pour une année donnée on peut demander plus de charrues à bœuf que de houes sine par exemple mais ce réajustement interne se fera entre la Direction de l'Agriculture et la SISMAR selon un cahier de charge bien défini. Il reste entendu dans ces conditions que la commande annuelle d'une année à l'autre reste égale à celle de l'année de base et le cumul permet de se rendre compte du degré d'équipement du monde rural au fil des années.

EQUIPEMENTS	QTE	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Charrette U C F	670	50.666.000	53.199.370	55.859.340	58.652.300	61.584.900
Motoculture arara 3 dents	60	4.252.500	4.465.125	4.688.381	4.922.800	5.168.940
Charrette à bœuf	740	156.273.400	164.822.000	173.063.200	181.716.300	190.802.100
Charrette à cheval	1520	293.778.000	308.466.900	323.890.250	340.084.760	357.089.000
Charrette à âne	5625	925.840.100	972.132.100	1.020.738.700	1.071.775.600	1.125.321.900
Jeep de semis	4300	16.479.750	17.303.700	18.168.900	19.077.300	20.031.200
Jeep d'appro eco	25750	3.601.395.000	3.781.646.750	3.970.537.980	4.169.064.880	4.377.518.100
Jeep occidentale	7560	329.238.000	345.699.900	362.984.900	381.134.100	400.190.800
Jeep Arara	17360	845.050.000	887.302.500	931.667.700	978.251.000	1.027.163.600
Jeep Arara 5 dents	60	7.953.600	8.351.300	8.768.800	9.207.300	9.667.900
Jeep Arara	8	37.758.100	39.646.000	41.628.300	43.709.750	45.895.900
Motoculture sine 9	21022	1.409.808.900	1.482.299.350	1.554.314.300	1.632.030.000	1.713.631.500
Motoculture arara	2515	125.884.500	132.178.800	138.787.700	145.727.100	153.013.500
Motoculture bœufs	450	70.875.000	74.418.750	78.139.700	82.046.700	86.149.000
Motoculture	290	60.900.000	63.945.000	67.142.250	70.499.360	74.024.330
Motoculture à moteur	70	18.375.000	19.293.750	20.285.400	21.271.400	22.334.900
Motoculture	60	96.308.100	101.123.500	106.179.700	111.488.700	117.066.000
Motoculture manuel	400	68.040.000	17.640.000	18.522.000	19.448.700	20.480.000
Motoculture 75 CV	6	68.040.000	71.442.000	75.014.000	78.764.800	82.703.000
TOTAL	-	8.483.404.480	8.907.574.700	9.352.953.450	9.820.601.100	10.311.631.150
TOTAL		8 483 404 480	17 390 979 180	26 743 932 630	36 564 533 730	46 876 164 880

99 Scénario optimiste : Montage financier sur l'équipement à fournir

Source : Direction de la Planification

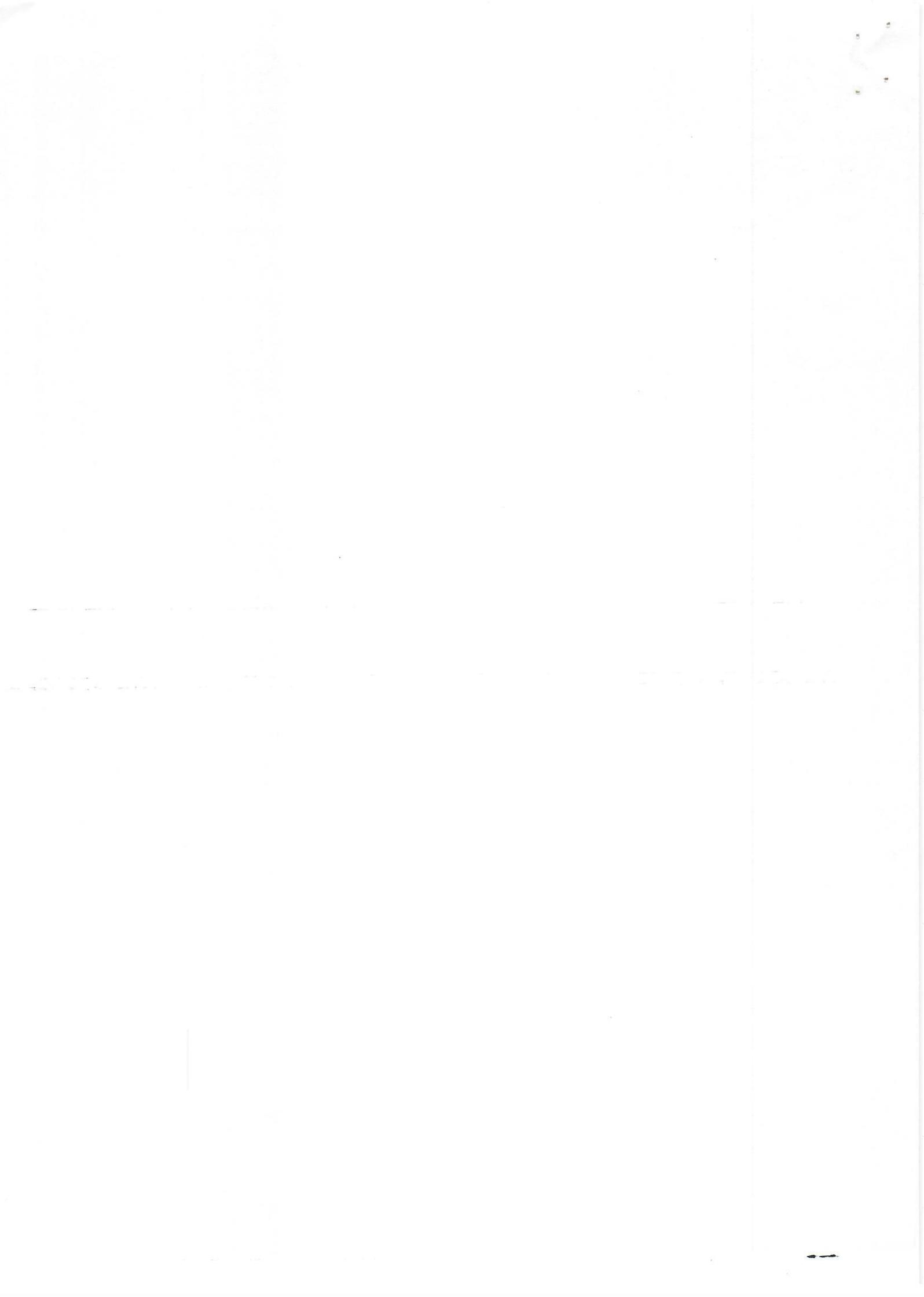
Les variations de prix préconisées par la SISMAR sont de 5% par an. c'est sur cette base que le tableau est rempli. Les réajustements des besoins qui ne manqueront pas d'être marqués à l'autre se feront à l'intérieur du total annuel indicatif qui est dégagé par an. Par ailleurs, il faut souligner que dans la pratique ce programme d'équipement à connu un début d'exécution depuis fin 2004 où cinq milliards ont été débloqué dans le budget de l'état pour financer une partie de l'équipement de la première année. Il s'y ajoute que l'état a prévu dans le PTIP 2005-2007 annuellement cinq milliards pour continuer à financer une partie du programme, tout en pouvant compter sur l'aide du Gouvernement indien d'un montant de quinze milliards. Ainsi nonobstant le 2^{ème} objectif stratégique (Lutte contre la dégradation des terres et l'infertilité des sols), il faudra pour le secteur agricole 53 milliards de F CFA

1.2. Cas de l'élevage

Ils seront centrés autour des objectifs stratégiques déjà identifiés afin de les atteindre :

Objectif stratégique n°1 : La protection zoo sanitaire

Situation actuelle	Objectifs	Actions à entreprendre	Responsables	Indicateurs	Investissements
Taux de mortalités	Augmentation des revenus	-Renforcement du Système	L'Etat à travers la	- Taux de mortalité des	9 milliards de F CFA sur 5



enregistrés chaque année : 12% chez les bovins, 30 % chez les petits ruminants, 50 % chez la volaille locale, 50 % chez les porcins et 5 % chez les équins, soit un coût annuel de 60 milliards de francs CFA.	des bénéficiaires consécutive à la réduction des pertes par mortalité.	National de Surveillance Epidémiologique -Une meilleure couverture sanitaire du cheptel contre les maladies prioritaires -Renforcement du dispositif et des actions de prophylaxie -Mise en place des plans d'intervention d'urgence et de prophylaxie défensive	Direction de l'Elevage	bovins, des ovins, les équins et de la volaille ; -Coût des pertes annuelles subies par le cheptel	ans
--	--	--	------------------------	---	-----

Objectif stratégique n°2 : L'organisation des producteurs

Situation actuelle	Objectifs	Actions à entreprendre	Responsables	Indicateurs	Investissements
En dépit de l'implantation de mutuelles d'Éleveurs (MIDE) dans tout le pays, celles-ci sont peu dynamiques ; exploitation marchique du domaine pastoral ; de plus, les éleveurs ont un faible niveau de formation et leurs méthodes d'élevage sont toujours traditionnelles,	Distribution de tout l'espace en unités pastorales et l'amélioration de la transhumance traditionnelle jusqu'à la réduire à un mouvement de faible amplitude entre les pâturages d'hivernage et ceux de saison sèche.	Renforcement des capacités techniques, managériales et commerciales des éleveurs par un encadrement plus approprié ; -Amélioration de la gestion du patrimoine pastoral par la création d'unités pastorales ;	Etat, Partenaires au développement, collectivités locales, secteur privé et éleveurs organisés en groupements plus dynamiques..	-Nombre de programmes de formation destinés aux éleveurs ; -Superficies du domaine pastoral prises en charge par des groupements d'éleveurs.	3 milliards sur 3 ans pour le renforcement des capacités des producteurs.

est dépassée

Objectif stratégique n°3 : L'alimentation et l'abreuvement du cheptel

Situation actuelle	Objectifs	Actions à entreprendre	Responsables	Indicateurs	Investissements
Les projets PAPEL, PADY et PRODAM ont contribué dans leurs zones d'intervention à améliorer les conditions d'abreuvement de bétail en réhabilitant certains forages et en implantant de nouveaux ouvrages hydrauliques. Cependant, le maillage du réseau hydraulique en faveur d'une bonne gestion de l'espace pastoral est très insuffisant. Les difficultés d'accès des éleveurs aux aliments du bétail, notamment les aliments concentrés sont réelles. C'est pourquoi, les	Amélioration des conditions d'abreuvement et d'alimentation du cheptel et ce, durant toute l'année.	- La pratique des cultures fourragères ; -Installation d'infrastructures hydrauliques pastorales (bassins de rétention, des puits pastoraux, des forages, etc) ; mais aussi parcs de vaccination, les postes vétérinaires, les pare-feux, les pistes de production, les marchés à bétail, les aires d'abatage, les magasins d'aliment de bétail et de médicaments, les structures sanitaires pour les populations, les centres de formation, etc.	Le secteur privé, l'Etat, les collectivités locales, les projets et programmes et les éleveurs organisés en groupements dynamiques.	-Nombre d'ouvrages hydrauliques installés de concert avec les populations concernées ;	4 milliards sur 5 ans pour la Mise en place d'infrastructures ; 13 milliards sur 5 ans pour le renforcement des infrastructures et équipements pastoraux ; soit un total de 17 milliards pour cet objectif stratégique.

campagnes de sensibilisation menées au cours de ces dernières années ont porté sur la constitution de réserves fourragères						
--	--	--	--	--	--	--

1.2. Objectif stratégique n°4 : l'offre nationale en viande, lait et œufs

Situation actuelle	Objectifs	Actions à entreprendre	Responsables	Indicateurs	Investissements
<ul style="list-style-type: none"> - Une inspection à l'abattoir insuffisante qui se traduit par des taux de saisie anormalement faibles et un fort taux d'abattages non contrôlés ; - Une chaîne du froid insuffisamment maîtrisée ; - Une hygiène des personnes et des locaux très insuffisante ; - Une absence de salle de découpe répondant aux normes internationales ; - 10% des carcasses de bovins sont actuellement 	Meilleure maîtrise de la sécurité sanitaire des filières animales	- Pression d'inspection coordonnée et suffisante ;	L'Etat à travers la Direction de l'Elevage	<ul style="list-style-type: none"> - % des carcasses bovines et ovines inspectées à l'abattoir ; - Fréquence des contrôles de carcasses. 	1 milliard de F CFA sur 4 ans.

inspectées et de façon irrégulière.

Ainsi, trente (30) milliards de F CFA seront nécessaire pour impulser le secteur de l'élevage durant ces 5 prochaines années (le meilleur niveau atteint avec le PTFP est sur la période 1999-2001 avec 22.755 milliards de F CFA) ; cela représente plus que ce qui a été fait jusqu'à présent ; les gains attendus doivent bien valoir leur coût car cela permettrait au secteur d'améliorer sa place dans le primaire, ce qui surtout réduirait considérablement les pertes mais aussi ouvrirait des opportunités sur le marché international avec le respect des normes sanitaires plus que satisfaisant.

1.3. Cas de la pêche

Objectif stratégique n°1 : la valorisation des produits halieutiques

Situation actuelle	Objectifs	Actions à entreprendre	Responsables	Indicateurs	Investissements
<p>80% de la production est exploitée sans valeur ajoutée.</p>	<p>Accroissement de la valeur ajoutée de la production vendue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer et orienter les structures de fabrication d'aliments piscicoles ; -Former et sensibiliser sur le bien fondé des techniques de l'aquaculture ; -Développer un partenariat avec l'ITTA dans le cadre de son programme de valorisation des produits de la pêche (diffusion de techniques de transformation améliorées et de conservation des produits de la pêche). 	<p>Etat,</p>	<p>% de la production exploitée sans valeur ajoutée.</p>	<p>1 milliard pour la 1^{ère} action et 300 millions pour la 2^{ème} et la 3^{ème} actions, soit 1 600 millions de F CFA pour cet objectif stratégique</p>

3.4.3. *Objectif stratégique n°2 : La gestion durable du cadre*

Situation actuelle	Objectifs	Actions à entreprendre	Responsables	Indicateurs	Investissements
<p>La gestion durable au Sénégal est à conceptualiser. Pour l'instant il n'existe que des <i>verba</i>, la pratique est à exécuter.</p>	<p>Mise en place d'un cadre de gestion durable du cadre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Créer et gérer des aires protégées ; -Réhabiliter d'anciennes plaines d'inondation ; -Elaborer un plan d'action de lutte contre la pollution marine et continentale des eaux ; -Mener des campagnes de sensibilisation dans la gestion environnementale ; -Mettre en place un mécanisme de concertation et d'harmonisation des politiques entre les ministères de l'Equipement et des transports et de l'Economie Maritime ; -Mener une campagne de formation/sensibilisation et d'investissement 	<p>Etat, associations de la société civile, ONG, partenaires au développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'aires créées et protégées par an ; -Nombre d'anciennes plaines d'inondation réhabilitées ; -Le plan d'action est-il élaboré ? oui/non ; -Le dit mécanisme est-il mis en place ? oui/non ; -la dite campagne est-elle menée durant l'année ? oui/non. 	<p>150, 30, 80, 550, 500, 1000 millions de F CFA respectivement, soit 2 310 millions de F CFA pour cet objectif stratégique.</p>

		humain dans la gestion de l'environnement.		
--	--	--	--	--

3.1.4. *Objectif stratégique n°3 : L'offre nationale en produits halieutiques*

Situation actuelle	Objectifs	Actions à entreprendre	Responsables	Indicateurs	Investissements
La consommation de poisson par tête et par an était de 4,9 kgs en 2001.	Amélioration de l'offre nationale en produits halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre la réalisation des chaînes de froid ; -Créer des infrastructures de commercialisation du type « marché central au poisson » dans les grands centres urbains ; -Mettre à disposition des institutions de financement (banques et mutuelles) des lignes de crédit pour financer des activités de conservation et de transport du poisson (acquisition de camions frigorifiques et isothermes, de chambres froides et de fabriques de 	Etat, partenaires au développement	Consommation de poisson par tête et par an.	7 260, 1000, 750, 450, et 1 500 millions de F CFA respectivement, soit un total de 10 960 millions pour cet objectif stratégique.

		glace) ; -Créer des marchés centraux des produits transformés ; -Mettre à disposition des mutuelles d'épargne et de crédit de lignes de crédit destinées à financer les activités des transformatrices.			
--	--	--	--	--	--

(globalement il faut à la pêche durant ces 3 prochaines années 14 milliards 870 millions de F CFA pour lui permettre de répondre aux exigences des OMD afin de voir sa contribution plus significative dans la réduction de l'extrême pauvreté et la faim.

Conclusion et recommandations

L'Analyse du secteur primaire à travers ses trois composantes, l'agriculture, l'élevage et la pêche, en dépit des actions entreprises par l'Etat durant la période 1991-2001 à travers le PTP, révèle une situation alarmante. On constate ainsi du fait de cette dégradation, une nette déperdition des conditions de vie des populations qui se voient ainsi contraintes à l'exil. Cette situation crée un processus qui risque de devenir irréversible, d'autant que ce sont ces populations qui sont censées relancer la machine.

Pour atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est fixés dans le cadre des OMD, il faudrait des ressources financières évaluées à 93 milliards de F CFA afin de permettre la relance du primaire. Mais le secteur primaire, quelque soit les moyens mis à sa disposition, a besoin d'un environnement adéquat, et ceci ne peut être réalisé que par le développement d'infrastructures d'accompagnement qui doivent les sous-tendre.

En terme de recommandations, on pourrait retenir :

Pour l'agriculture :

- La fertilisation par des procédés chimiques (phosphatages de fonds), naturels (création de rideaux de brise-vent partout où c'est nécessaire pour lutter contre l'érosion éolienne, de digues de protection pour l'érosion hydrique et l'utilisation d'engrais chimiques pendant les cultures etc), sont nécessaires pour rendre fertiles les sols.
- La maîtrise de l'eau par la création de lacs artificiels, la mise en pratique de la pluie artificielle, la reforestation pour corriger les cycles pluviométriques, le drainage de l'eau de surface vers des zones aptes à l'irrigation sont des mesures qui permettent de mieux maîtriser l'hydraulique agricole.

- L'équipement agricole en quantité et en qualité et selon les besoins par zone éco géographique permettra de doper les rendements et la production.

- Des infrastructures d'appui à la production doivent être suffisamment créées (pistes de production pour désenclaver les zones de culture, les infrastructures de stockage, les moyens de transport adéquats et tout le matériel post-récoltes nécessaire pour sécuriser et valoriser les produits.

- L'Etat doit jouer davantage un rôle d'avant-garde dans la production et surtout l'application de textes réglementaires permettant de faire jouer à chacun des acteurs de la filière son rôle dans l'intérêt de chacun en particulier et de l'économie sénégalaise en général.

- Des circuits de commercialisation qui font un bon maillage du pays et adaptés aux différentes spéculations doivent être mises en place avec des prix incitatifs et à temps pour enrayer la concurrence déloyale des marchés parallèles.

- La mise en place d'infrastructures de base (santé, marché, hydraulique, école) sont des éléments constitutants d'un cadre de vie nécessaire au bien-être social des populations rurales et à l'amélioration de leur condition d'existence.

- Faciliter l'accès des produits ruraux sénégalais aux marchés nationaux, sous-régionaux voire internationaux permet de mieux stimuler la production.

- La transformation et la valorisation des produits locaux par de petites unités de transformation sont des gages de sécurité alimentaire et d'augmentation des revenus des ruraux.

- La mise en place de conditions de création d'emplois, non agricoles (commerce, artisanat, etc.) sont des moyens de lutte contre l'exode rural et la pauvreté.

Pour l'élevage :

- Au vu de ses énormes potentialités, ce secteur devrait bénéficier de plus d'attention de la part des Pouvoirs Publics en terme de financement au lieu des 9% du Budget National ;
- Ce secteur étant plus sensible que d'autres dans les problèmes du genre, il devrait bénéficier ne serait-ce que pour cela à plus d'attention ;
- Il faut que l'Etat organise un recensement général du cheptel sénégalais ;
- les problèmes énoncés sur le plan sanitaire connaissent de timides solutions avec l'implication du secteur privé dans les campagnes de vaccination ; il faudra cultiver la vigilance et renforcer les moyens ;
- sur le plan alimentaire, il faudra encourager les projets d'embouche qui pourront pallier aux carences constatées ;
- les faiblesses constatées sur le plan institutionnel doivent trouver des solutions avec des lignes de crédits plus diversifiés et plus adaptés au secteur ;
- quant à la faiblesse structurelle énoncée, la solution réside dans la Nouvelle Initiative pour le Développement de l'Elevage qui est en élaboration, elle passe par :
 - le développement de la production du lait par acquisition de races métisses pour les fermes où existe la stabulation ; ceci permettra de porter la production à 10 litres par jour et par tête ;
 - l'importation de races pures qui permettra de porter la production entre 20 et 30 litres par tête et par jour. Comment vulgariser tout cela ?
- Il faudra des lignes de crédits et un fonds de garantie pour accompagner tout cela. Des laiteries devront être implantées dans toutes les capitales régionales et les départements ; des spécialisations seront réalisées en embouche, avec une professionnalisation par filière : des producteurs de fourrages (ensilage, cultures fourragères) verront le jour ; il y aura des centres d'initiation comme ceux de l'ISRA (Dahra, Kolda...) qui seront installés pour aboutir sur des projets pouvant gérer entre 3 et 20 vaches laitières.

Pour la pêche :

- Compte tenu des difficultés de conservation des produits débarqués et mareyés, il conviendrait de mettre en œuvre via les réseaux de caisses mutuelles, les fonds permettant de bonifier les crédits nécessaires au financement des équipements appropriés ;
- La nature et la densité d'implantation des récifs et leur impact sur l'environnement marin doivent faire l'objet d'une étude minutieuse ;
- Le marché central au poisson de Dakar qui est certes une chose positive devrait être dupliqué par l'implantation d'autres équipements du même type dans d'autres villes (Kaolack, Saint-Louis) ;

Chapitre 4 : Le plan d'action (2005-2010)

Le plan d'action (2005-2010)

Objectif :	Objectif spécifique	Activités liées aux OMD	Acteurs concernés, maître d'œuvre	période	Moyens/coûts	Indicateurs De résultat	Supposition critique
<p>Objectif global n°1 : améliorer l'accès aux marchés</p>	<p>1. Améliorer le cadre juridique et réglementaire du commerce</p>	<p>1. réformer les textes régissant le contrôle de la qualité (élargissement du champ d'application aux produits non alimentaires, modification des dispositions inadaptées) et ceux relatifs à la métrologie ; 2. susciter l'élaboration de nouvelles normes pour les produits alimentaires, en rapport avec l'Association Sénégalaise de Normalisation ; 3-réviser de la loi 68-48 du 27 mai 1968 relative au contrôle des produits alimentaires, ainsi que ses décrets d'application ;</p>	<p>DCI, ISN, ASCOSEN</p> <p>ISN, DCE, DCI, ASCOSEN</p> <p>DCI, ASCOSEN</p>	<p>2005/2006</p> <p>2005/2006</p> <p>2005/2006</p>		<p>Textes adoptés</p> <p>Normes nouvelles adoptées</p> <p>Loi révisée</p> <p>Décret révisé</p>	<p>Création de nouvelles normes dans les pays développés</p>

	<p>4 -réviser le décret 85-178 du 13 février 1985 fixant les normes de commercialisation de l'arachide et les modalités de contrôle de la qualité, en vue de son adaptation au système de commercialisation envisagé à l'issue de la privatisation de la SONACOS.</p>	<p>opérateurs économiques</p>			
<p>Objectif spécifique 1.2 : Développer l'offre exportable et accompagner sa promotion</p>	<p>1. la mise en place d'un laboratoire de contrôle performant et bien équipé ; 2. renforcer les capacités en personnel bien formé et en quantité suffisante ; 3. le développement d'un service de métrologie performant</p>	<p>DCE, ISN, CCIAD, organisations professionnelles Ministère du commerce, DGD DCI, ISN, DCE</p>	<p>2005/2006 2005/2006 2007</p>	<p>Laboratoire mis en place et fonctionnel</p>	
	<p>4. Entreprenre des études complémentaires dont une devra porter sur la concurrence déloyale des produits manufacturés dans la région et l'autre sur les opportunités de promotion des exportations des produits manufacturés dans la région et dans</p>	<p>DCE, DCI</p>	<p>2005</p>	<p>Etudes réalisées</p>	

	<p>les marchés hors UE.</p> <p>5. Tenir compte des produits sensibles pour les pays de la région, les critères de choix de ces produits devant tenir compte des objectifs de lutte contre la pauvreté et de développement des pays ;</p> <p>6. Prendre en compte les préoccupations du secteur privé dans l'identification des problèmes auxquels ils sont confrontés dans l'exportation de leurs produits sur le marché européen</p>	<p><u>DCE, DGD</u></p> <p>DCE, Opérateurs économiques, <u>CCIAD</u></p>	<p>2006</p> <p>2006</p>	<p>Produits sensibles listés</p> <p>Concertation régulière</p>	
<p>Objectif spécifique 1.3 : <i>contribuer au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution sur toute l'étendue du territoire national ;</i></p>	<p>1. élargir le champ d'action de l'ARM à d'autres grands produits sensibles en particulier : le lait, le sucre, les farines, es oléagineux, etc..)</p> <p>2. Projet de Promotion des Magasins de Référence (PROMAR) : l'objectif général est de lutter contre la rigidité des prix pour protéger le pouvoir d'achat des consommateurs et notamment celui des</p>	<p><u>DCL, ASCOSEN</u></p> <p><u>DCL, ASCOSEN</u></p>	<p>2005</p> <p>2005/2006</p>	<p>ARM suit l'ensemble des produits sensibles</p> <p>Nbre de magasins créés</p>	

<p>Concertation globale n°2 : Renforcer l'intégration régionale au sein de l'ECOWAS, de la CEMAC et de l'Union africaine et</p>	<p>Objectif spécifique n°1 Assurer une meilleure participation aux négociations internationales</p>	<p>couches les plus favorisées (non encore exécuté) ;</p> <p>3. Projet Renforcement des Capacités du laboratoire de la DCI : il s'agit d'équiper le laboratoire en moyens modernes pour permettre au Département du Commerce de participer d'avantage à la protection du consommateur ;</p>	<p>DCI, ASCOSEN, opérateurs économiques</p>	<p>2005/2006</p>	<p>Laboratoire de la DCI mieux équipé et performant</p>
		<p>1. faire une étude sur les opportunités et les contraintes d'une plus grande ouverture à la concurrence internationale de l'agriculture et des secteurs des services ;</p> <p>2. Parvenir à une consolidation des principaux arrangements préférentiels conclus avec les pays développés (Accord de Cotonou, SGP, AGOA, Initiative Canadienne, TSA...) et du traitement spécial et différencié en</p>	<p>DCE, CIAD, opérateurs économiques</p> <p>DCE, CCIAD, opérateurs économiques</p>	<p>2005</p> <p>2005/2006</p>	<p>Etude réalisée</p> <p>Accords consolidés</p>

	<p>les acteurs publics ou privés concernés ;</p> <p>3-améliorer les capacités de mise en œuvre des accords, notamment dans les domaines suivants : l'évaluation en douane, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les barrières techniques au commerce, les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC</p> <p>4. Rendre étroit et plus fluide l'interface entre les représentations diplomatiques du Sénégal, les organisations commerciales internationales, d'une part et les diverses administrations impliquées dans la conduite des négociations commerciales internationales d'autre part ;</p> <p>5-vulgariser les domaines de négociations commerciales internationales ainsi</p>	<p>DCE, Ministère des Affaires Etrangères, CCIAD, opérateurs économiques, CCIAD,MEF, MPDD et MT concernés</p> <p>DCE, CCIAD, opérateurs économiques</p>	<p>2005/2008</p> <p>2006/2008</p> <p>2005/2007</p>	<p>Nbre formés</p> <p>Nbre de postes diplomatiques concernés</p>	<p>d'acteurs</p> <p>d'acteurs</p>
--	--	---	---	--	-----------------------------------